



www.veytaux.ch
greffe@veytaux.ch
Tél. 021 966 05 55

Le Veytausien

Journal d'informations de la Commune de Veytaux

Edition N° 13/ Juin 2020

BILLET DE LA SYNDIQUE, MADAME CHRISTINE CHEVALLEY

Au sortir de cette crise inattendue, aux conséquences inconnues, il me plaît de m'adresser à vous en ce début d'été.

La période que nous venons de traverser... Une coupure dans notre quotidien, mais aussi un recentrage sur les propriétés, qu'elles soient personnelles ou communales.

Notre Commune a eu ces dernières semaines un fonctionnement différent. Nous avons par précaution fermé la réception de notre greffe et de notre poste de façon à protéger notre population et notre personnel. Toutefois, une permanence au bureau a toujours été assurée avec un horaire réparti entre les collaborateurs.

Les équipes forestières, voirie et espaces verts ainsi que conciergerie ont pu continuer à fonctionner par demi-équipes afin d'assurer les tâches prioritaires définies.

La buvette a été maintenue mais les tables ont été retirées afin de permettre aux personnes se promenant de boire un café, sans vraiment s'arrêter. Par ailleurs, nous avons fait le choix de laisser nos places de jeux ouvertes. Une observation des lieux nous a en effet permis de constater qu'elles n'étaient pas envahies et permettaient de temps en temps une pause pour des mamans et leurs enfants. Par contre, la garderie a été fermée durant la fermeture des classes.

Je ne vous le cache pas; notre Commune, comme toutes les autres, va connaître des problèmes financiers. Il en sera de même pour les institutions, telles que le Château de Chillon qui a été contraint de fermer.

Mais cette situation de "crise" a aussi ses effets bénéfiques, la solidarité entre les habitants a fonctionné. Les personnes, souhaitant la

livraison de leurs courses ou d'autres menus services, ont pu compter sur quelques bénévoles qui se sont spontanément annoncés au greffe municipal. Je saisis l'occasion de les remercier sincèrement de leur engagement très apprécié. Nous avons également mis sur pied le marché du samedi matin qui rencontre un joli succès, semaine après semaine.

Vous dire pour terminer que mes pensées vont à vous, vos proches, vous dont la situation professionnelle a changé, vous qui avez de la peine à reprendre ou retrouver un rythme, vous qui avez perdu une connaissance ou avez subi la maladie. Ce bouleversement nous a tous surpris et je vous adresse au nom de la Municipalité mes meilleurs messages, en restant bien évidemment à votre entière disposition.

CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

Dans sa séance du 18 mai dernier, le Conseil communal de Veytaux a adopté :

- le préavis N° 19/2019 du 4 novembre 2019 relatif au maintien d'un Conseil communal, le maintien du système majoritaire à deux tours pour les élections communales, la détermination du nombre de membres du Conseil communal et des suppléants, ainsi qu'à la détermination du nombre de Conseillers municipaux;
- le préavis N° 01/2020 du 10 février 2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 60'000.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la restaura-

tion de l'horloge et du clocheton du collègue;

- le préavis N° 02/2020 du 2 mars 2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'900.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés au renforcement du réseau de défense incendie au lieu-dit « En Sonchaux », suite à la construction d'un réservoir par le SIGE.

Dans sa séance du 22 juin dernier, le Conseil communal de Veytaux a adopté :

- les préavis N° 03 et 04/2020 relatifs aux comptes communaux 2019 et au rapport de gestion 2019;

- les préavis N° 05/2020 et 06/2020 relatifs respectivement aux comptes 2019 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) et du Fonds culturel Riviera.

Les prochaines séances auront lieu à 20h00 dans la salle du Conseil communal, rue du They 1, selon le programme ci-après :

- 14 septembre 2020
- 26 octobre 2020
- 7 décembre 2020

Elles sont ouvertes au public. Nous vous invitons donc nombreux à venir suivre les débats dans l'intérêt de notre Commune.

RENOUVELLEMENT DES AUTORITES

En date du 7 mars 2021, les citoyennes et citoyens du canton de Vaud éliront leurs autorités communales pour la législature 2021-2026.

Nous savons que nombreux sont les habitants de Veytaux à s'intéresser à la vie de notre charmante Commune et peut-être êtes-vous personnellement tenté/e d'y participer de façon plus directe en entrant au Conseil communal, organe législatif. En faire partie vous permet de défendre **vos**re vision de notre Commune, de participer activement à sa gestion et de défendre vos idées sur les projets en cours et à venir. De plus amples informations vous seront données dans la prochaine édition du Veytausien en septembre.

ETUDE DE FUSION DE LA COMMUNE DE VEYTAUX AVEC LA COMMUNE DE MONTREUX

En décembre 2019, les Conseillers communaux de Veytaux et de Montreux allouaient la somme de CHF 80'000.00 (CHF 40'000.00 à charge de chaque Commune, cf. préavis No 17/2019) pour couvrir les frais liés à une étude de fusion, et à l'élaboration d'une convention de fusion. Pour mener à bien le mandat confié par la population veytausienne, les deux Municipalités ont jugé nécessaire de solliciter les conseils d'un mandataire externe pour les accompagner dans cette démarche, et en particulier dans la rédaction d'un projet de convention de fusion.

Le calendrier établi par le mandataire prévoyait des réunions des groupes de travail dans le courant mars 2020 en vue notamment de la préparation de « Cafés participatifs », l'un prévu en juin et l'autre en septembre 2020. Avec l'arrivée de la pandémie du Covid-19, ces séances n'ont malheureusement pas pu être maintenues. Ainsi, les réunions des groupes de travail et l'animation de « Cafés participatifs » reprendront au moment où l'on sera dispensé des mesures sanitaires actuelles. En revanche, le questionnaire prévu à destination des Conseillers communaux pourrait être remis pendant les vacances estivales.

A toutes fins utiles, nous relevons que la juriste du Service des Communes et du logement relevait le 3 octobre 2019 : « ... pour que la fusion entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022 (ce qui est déjà une dérogation de la législature actuelle), il faut que la convention soit approuvée par la population en septembre 2020 dernier délai ». Fort de ce constat, il est illusoire que cette condition puisse être respectée. Ainsi, la Commune de Veytaux devra procéder au renouvellement de ses autorités au printemps 2021.

Nous vous assurons que la volonté d'agir était bien présente au début mars 2020. C'est indépendamment de notre volonté que le calendrier a dû être modifié en raison des mesures sanitaires liées à la pandémie.

MARCHE DE VEYTAUX



Photo de M. Pascal Mason

Voici maintenant 8 semaines que le « Marché de Veytaux » rencontre un succès renouvelé. Les 2 dernières éditions « en phase de déconfinement » ont même vu quelques animations (café-croissant et apéritif) l'accompagner, afin de relancer la vie de village après cette période étrange que nous avons vécue.

Le but avoué de la Municipalité est de pérenniser cette nouvelle habitude pratique et conviviale. Nous sommes donc ravis de vous informer que le « Marché de Veytaux » aura lieu pendant la période estivale et vous invitons à profiter de l'opportunité de faire vos courses sur la place du village.

JE PILOTE MON DRONE PRUDEMMENT

La Municipalité rappelle qu'il y a lieu de respecter quelques règles élémentaires de pilotage d'un drone, qui peuvent être consultées sur le site suivant : www.bazl.admin.ch/droneflyer. Il est à relever notamment que le respect de la sphère privée d'autrui est un élément essentiel pour éviter tout conflit. A cet égard, une nouvelle réglementation plus stricte entrera en vigueur dès le 1er janvier 2021.



LUTTER CONTRE LES PLANTES INVASIVES

Elles ont été exportées pour des raisons ornementales, alimentaires ou parfois de manière accidentelle et aujourd'hui, elles posent problème. Les plantes envahissantes profitent de l'absence de prédateurs ou de parasites pour se répandre massivement, aux dépens des espèces locales, et représentent une menace pour la biodiversité. Ces plantes peuvent occasionner des dégâts aux ouvrages et aux forêts, ainsi que des pertes de rendement agricole, et augmenter les coûts d'entretien des espaces envahis. Certaines provoquent également des soucis en termes de santé publique (allergies, asthme, brûlures, irritations cutanées).

Quelques invasives :



Berce du Caucase
Dangereuse : risque de brûlure



Buddléa de David



Renouée du Japon

Au bord des rives, dans les forêts et les surfaces naturelles protégées, le recours à des produits chimiques est en effet interdit. Il y a lieu donc de contenir les plantes envahissantes déjà présentes et pour lesquelles une élimination n'est plus envisageable, d'éviter le développement lorsque l'espèce vient d'être détectée ou que les surfaces contaminées sont encore faibles.

Très résistantes, certaines néophytes demandent d'être coupées voire arrachées plusieurs fois par saison et sur plusieurs années de façon à épuiser les réserves de la plante. Un autre axe de lutte contre les plantes exotiques envahissantes sur l'ensemble du territoire est d'impliquer et associer la population à la démarche. Beaucoup de ces espèces sont encore disponibles dans les magasins spécialisés, leur vente n'étant pas interdite, et à l'heure actuelle, peu de propriétaires de forêts ou de jardins en connaissent l'impact sur la biodiversité et la végétation indigène. Il est donc très important que la population soit informée et que les propriétaires s'impliquent pour éradiquer ce phénomène sur leurs propres parcelles. Les services des forêts et de voirie de notre Commune mènent déjà des actions ciblées dans ce sens. N'hésitez pas à contacter notre greffe municipal si vous souhaitez de plus amples informations.

Tous les renseignements sont disponibles sur le site de l'État de Vaud : www.vd.ch -> environnement -> biodiversité et paysage.

VACANCES D'ÉTÉ : PROGRAMME D'ANIMATIONS POUR LES JEUNES

Au vu des événements exceptionnels de ce début d'année, des animations socioculturelles seront mises sur pied, en lieu et place du traditionnel passeport vacances.

Activités itinérantes avec jeux, bricolages, musique, du lundi au vendredi durant toutes les vacances d'été, de 10h00 à 16h00.

Gratuit et sans inscription

Plus d'informations :

www.montreux.ch/cabouge ou au 021 962 80 23



UNE HISTOIRE DE VEYTAUX



Anecdotes et documents découverts dans les pas de la famille Delarottaz, écrit par Olivier Gaillard, enfant du village, et édité par les éditions Antipodes.

Cet ouvrage de 330 pages, illustrées en couleur, nous fait connaître plusieurs générations de la famille Delarottaz, une famille autrefois importante dans la région de Montreux, mais éteinte depuis le début du XXe siècle et aujourd'hui oubliée. On y découvre également des paysans-notables ayant marqué la vie régionale sous la domination bernoise. Les lecteurs et lectrices sont ainsi invités à partager les difficultés, les espoirs et les échecs de ces personnages.

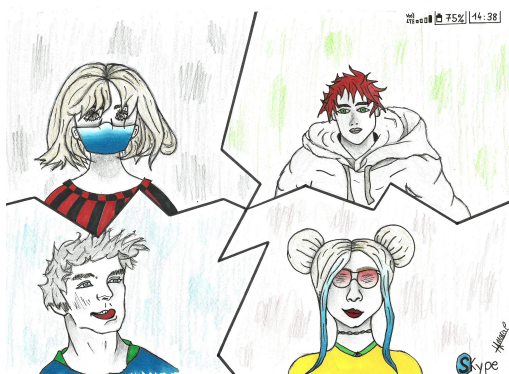
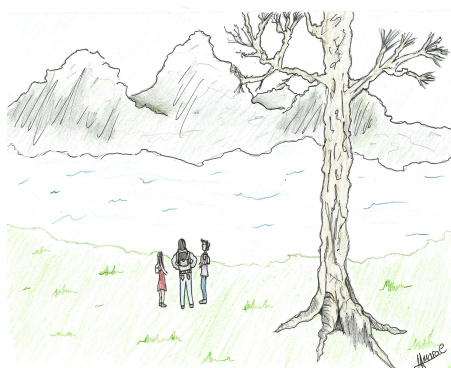
Vous pouvez obtenir ce passionnant ouvrage au prix de CHF 44.00 auprès des Editions Antipodes à Lausanne : www.antipodes.ch - editions@antipodes.ch - 021 311 93 40

CONCOURS DE DESSIN

Nous adressons toutes nos félicitations à **Mateo Batista**, l'heureux gagnant du concours de dessin, organisé par Pro Veytaux et sponsorisé par « Skateboard », portant sur l'avant, le pendant et l'après confinement. Ci-contre, Mateo félicité par M. Grandchamp, Président de Pro Veytaux, et ci-dessous, ses 3 magnifiques dessins.

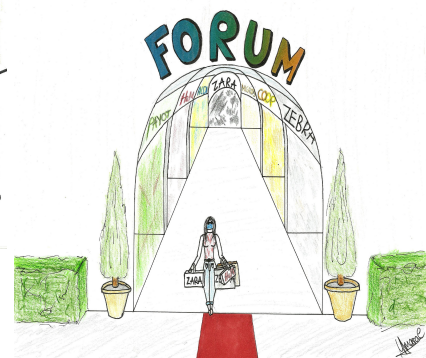


Avant le confinement



Pendant le confinement

Après le confinement



PROCHAINES MANIFESTATIONS

- **31 juillet 2020** Fête nationale
Port de Veytaux
- **25 et 26 septembre 2020** Manifestation surprise
Mini Beer Festival
- **23 et 24 octobre 2020** Braisinée
Place du Village
- **10 décembre 2020 dès 18h00** Noël de Pro Veytaux
pour nos Aînés
Rue du They 1

JUBILES

La Municipalité présente ses meilleurs vœux de santé et toutes ses félicitations à :

Monsieur Albert Voumard

qui a fêté ses 90 ans le 27 février 2020

Madame Doris Johnson

qui a fêté ses 90 ans le 9 avril 2020

